



*Le Mas de Saillac*

**Gîte Pigeonnier du Mas de Saillac**  
**Nuitées**  
**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE**  
**& CONDITIONS GÉNÉRALES**

**La location prendra effet :**

- un retour de ce présent contrat, complété et daté.

A retourner à l'adresse email : [mas-saillac@hotmail.fr](mailto:mas-saillac@hotmail.fr) ou par la poste

Une copie est à conserver par le locataire.

- un acompte de ..... €, représentant 30 % du prix total de la location.

A régler par : virement bancaire, ou chèque bancaire.

- le solde de .....€, sera à régler a votre arrivée au gîte,

En cas de réservation tardive (à moins d'un mois avant la période de location)

le solde sera à régler à la réservation, par chèque joint au contrat signé ou par virement bancaire.

Possibilité de règlement en espèces à l'arrivée contre rendu du cheque de solde.

**Au-delà de cette date :**

Cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Propriétaires : Corinne et Olivier HOUËL

**Je soussigné Mr ou Mme .....**

**Déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant à la suite du présent document.**

A ..... le .....

Le locataire, mentions "lu et approuvé", vos nom et prénom.

Modes de règlement :

- virement bancaire

En donnant à votre banque un ordre de virement vers Olivier HOUËL

coordonnées bancaires :

ING Direct 75616 Paris

IBAN : FR76 3043 8001 0040 0045 8853 536

BIC : INGBFR21XXX

- chèque

Rédigé en Euros, à adresser à Mr Olivier HOUËL Bois de Saillac 82240 Lavaurette

# Gite Pigeonnier du Mas de Saillac

## CONTRAT DE LOCATION NUITEES

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre Gite Pigeonnier.

Au plaisir de vous recevoir.  
Corinne et Olivier

### Locataire

M, Mme, Mlle .....  
Adresse .....  
.....  
Code postal ..... Ville, Commune .....  
Pays...  
Tél. domicile : .....  
Tél. mobile : .....  
Fax :...  
Adresse électronique : .....@.....

### Propriétaire

Mr, Mme Olivier HOUËL  
Bois de Saillac  
82240 Lavaurette  
France  
tel : 05.63.27.26.35 – email : [mas-saillac@hotmail.fr](mailto:mas-saillac@hotmail.fr)

### Composition maximum 4 personnes :

----- Nombres de personnes adultes

----- Nombres d'enfants de 0 à 2 ans

----- Nombres d'enfants de 2 à 14 ans

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Dates du séjour, du : ..... à partir de 11 h au ..... à 19 h

Pour vous réserver le meilleur accueil,  
merci de nous donner votre heure d'arrivée pour la prise en charge de votre location ? (avant 19h): .....

Prix du séjour : ..... €

### Ce prix s'entend :

- toutes charges comprises
- taxe de séjour comprise
- dépôt de garantie ou caution : 200€ + caution ménage 50€

## Conditions générales

- **durée du séjour** : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
- **conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Une copie est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, son produit restant définitivement acquis au propriétaire.

- **annulation par le locataire**

Il est possible de changer ou annuler une réservation pour des raisons majeures. En cas de changement et annulation l'accord du propriétaire est indispensable. Le propriétaire, mis dans l'impossibilité de proposer la location à un autre locataire, n'est pas tenu de rembourser. *Le propriétaire prie instamment le locataire de souscrire une assurance des frais d'annulation, pour le cas où des raisons impératives empêcheraient le locataire d'utiliser l'hébergement loué.* Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou mail au propriétaire. Celui accusant réception par mail. Il n'est pas permis de sous-louer l'hébergement réservé.

a- annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

b- si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée

indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul, et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire. Le propriétaire demandera le solde de la location.

c- si le séjour est écourté,

Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

- **annulation par le propriétaire**

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

- **capacité** : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes.

Si le nombre de locataires dépasse la capacité, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

- **assurances** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle, ou un contrat spécifique limité à la période du séjour.

- **animaux** :

La présence de chiens et chats même tenus en laisse dans la propriété, ne peut être acceptée pour la tranquillité des animaux de la forêt.

En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire pourra refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

- **linge de maison** :

- Couettes, oreillers et housse de matelas sont fournies.
- Amenés par le locataire : drap, housse de couette et taies : 1 lit de 160, 2 lits de 90.

- **nettoyage au départ.**

- le locataire est tenu de nettoyer le gîte lui-même en fin de séjour.
- si ce n'est pas le cas le propriétaire facturera des frais de nettoyage : 50€ qui seront déduits de la caution.

**Cas particulier de la clientèle étrangère**

L'exploitant d'un gîte est tenu de faire remplir et signer à tous ses clients de nationalité étrangère une fiche individuelle de police. Les informations suivantes doivent être portées sur la fiche :

- le nom et le(s) prénom(s) de la personne ; - sa date et son lieu de naissance ; - sa nationalité ;
- l'adresse de son domicile habituel de l'étranger.

Elle doit être remise le jour même aux autorités de police.

### **A votre arrivée avant 19h :**

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat avant 19h.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit être en accord avec le propriétaire.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée convenue, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.

L'acompte reste acquis au propriétaire.

#### **• état des lieux :**

Le propriétaire s'engage à délivrer le gîte dans un excellent état locatif,

et à remédier dès que possible aux dysfonctionnements constatés lors de l'état des lieux d'entrée ou en cours de location.

Un inventaire est établi en commun et signé,

par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte.

Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Le locataire s'engage à rembourser tout dégât causé par lui.

Le locataire vérifie l'inventaire remis par le propriétaire et signale

dans les 24 heures de son arrivée tout objet manquant ou détérioré.

Le nettoyage est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Le montant des éventuels frais est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

#### **• dépôt de garantie ou caution :**

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie est demandé par le propriétaire.

Il n'est pas possible de payer avec une carte bleue / de crédit.

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué,

déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé, antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat,

empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire,

le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

#### **• Cas particulier de la clientèle étrangère**

renseignement de la fiche individuelle de police.

### **Pendant votre séjour**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Il n'est pas permis de fumer dans les chambres.

#### **• responsabilités et assurances :**

Le propriétaire n'est pas responsable des dégâts causés par le locataire du gîte.

Il n'est pas non plus responsable des vols, pertes, blessures ou accidents, subis par le locataire.

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Les jeux d'enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents.

Le locataire est tenu de prévenir immédiatement le propriétaire de tout dégât survenu.

Il est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle,

ou un contrat spécifique limité à la période du séjour.

Si un locataire ne respectait pas les règles précédentes,

le propriétaire pourrait prendre les mesures nécessaires,

pouvant aller jusqu'à l'arrêt prématuré du séjour du locataire contrevenant.

### **Au départ**

• Le gîte doit être libéré à 19h le jour du départ.

• En hors saison s'il n'y a pas d'autres locataires arrivant au gîte, l'heure de départ peut être plus tardive, du moment qu'elle est convenue entre le locataire et le propriétaire.

#### **• Etat des lieux**

• Un état des lieux est réalisé et la caution est restituée après inventaire,

si aucune dégradation n'a été constatée.

• L'état des lieux peut être effectué plus tôt si le locataire le souhaite.

• S'il n'est pas possible d'effectuer l'état des lieux au moment du départ, départ nocturne ou anticipé,

la caution est envoyée par courrier dans un délai maximum d'une semaine.

• Toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation.

#### **• Nettoyage**

• Au départ du locataire le gîte doit être rangé et propre.

Il doit être laissé dans l'état exact où le locataire l'a trouvé à l'arrivée.

• A la demande du locataire, avant son entrée, le nettoyage final peut être assuré par le propriétaire.

Il faut toutefois que le gîte soit laissé dans un état correct: rangé et pas trop sale.

le propriétaire facturera la prestation de nettoyage : 50€

et ne remboursera pas la caution entièrement.

#### **• Paiement des charges :**

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat

• **Litiges** : A défaut d'accord entre parties, les parties soumettront leur différent à la conciliation du juge du lieu où se trouve le bien concerné.



## Fiche descriptive complémentaire au contrat de location

**Gîte** : Gîte du Pigeonnier

**Capacité** : 4 personnes

**Animaux** : refusés

**Remise des clés** : au gîte par les propriétaires

**Web** : [www.masdesaillac.com](http://www.masdesaillac.com)

**Propriétaires** : Corinne & Olivier HOUËL

**Classement** : préfectoral

**Adresse et téléphone** :

Bois de Saillac

82240 Lavaurette

Midi-Pyrénées Tarn et Garonne

France

Tel fixe : 0563272635

**Email** : [mas-saillac@hotmail.fr](mailto:mas-saillac@hotmail.fr)

## Accès au gîte (depuis l'autoroute A20) :

- De l'autoroute A20 prendre la sortie N°59 Caussade / St Antonin Noble Val.
- Traverser Caussade en direction St Antonin Noble Val / Caylus
- Suivre la D926 direction Caylus sur 14 km
- Traverser Septfonds
- Après 5 km passer tout droit le carrefour de Lavaurette toujours sur la D926
- Prendre la 2<sup>ème</sup> petite route à gauche et suivre les panneaux Mas de Saillac à Lavaurette
- Vous être arrivée à 500m plus loin ...

## Plan d'accès au gîte :



## Le Gîte & son environnement :

Charmante Gîte en bord d'une forêt de chênes du Quercy, sur le terrain de 17ha des propriétaires et de leur habitation.

3 gîtes sur la propriété avec vue sur sont jardin privé et la campagne

Un confort intérieur de qualité. Une terrasse et les extérieures, vous assurent le calme, le repos et la tranquillité.

## Services & Loisirs :

Sur place gratuitement : Piscine privée 5.60 x 3.70 et 1.20 m de profondeur sécurisé pour les enfants avec transats.

Espace spa en salle avec Jacuzzi, Hammam en commun avec les propriétaires.

Agréé de fitness de plein air et ping-pong.

Les nombreuses activités sportives et la situation géographique du gîte est idéale pour les activités sportives comme le canoë, l'équitation, l'escalade, le parapente, Les promenades à pieds ou en VTT .

Tous les services (médecin, pharmacien, supermarché et marché) se trouvent à Caylus ou Septfond à 7 km .

**Descriptif intérieur (90 m²) :**

**Descriptif extérieur :**

**Plan gîte :**



**Equipements :**

Réfrigérateur / congélateur, 2 feux électrique, micro-ondes, cafetière, bouilloire, grille-pain électrique.  
Toutes vaisselles, batterie de cuisine, étendoir, TV écran plat + lecteur DVD, chauffage électrique dans chaque pièce.  
Jumelle, lampe torche rechargeable et lanternes a bougies.

**Suppléments :**

- La taxe de séjour incluse dans le prix .
- Ménage : Option femme de ménage : 50€ forfait fin de séjour.

